Commission des Relations avec les Usagers (CRU)
Hôpital Privé de Parly II - 21, rue Moxouris
78150 Le Chesnay

Demande de communication de documents médicaux ou d'un dossier médical en qualité de représentant légal ou d'ayant droit d'un patient

Conformément à la loi du 04 mars 2002 et à son décret d'application de mars 2005

A adresser à la Commission des Relations avec les Usagers avec **des photocopies** de votre **pièce d'identité** et du **livret de famille** (ou de tout autre document attestant de votre qualité de représentant légal ou d'ayant droit de la personne dont vous demandez le dossier).

1/ Je soussigné(e)

Nom : …….…….…….. Prénom :…….……

Né(e) le : …….. / ……. / …….

Domicilié(e) : ……..……..……

……..……..……

Téléphone :

☐ Représentant légal de OU ☐ Ayant droit de

Nom : ……..…. Prénoms : …….. Né(e) le : …….. / ……. / …….

Pour les ayants droit, finalité de la demande :
☐ Connaître la cause du décès ☐ Défendre la mémoire du défunt ☐ Faire valoir ses propres droits

2/ Demande à obtenir la communication des documents suivants :

☐ L'intégralité du dossier médical
(dossier médical, dossier de soins infirmiers, et le cas échéant dossier transfusionnel, dossier anesthésique)
OU
☐ Le compte rendu opératoire
OU
☐ Le compte rendu d'hospitalisation
OU
☐ Le ou les autres documents précisés ci-dessous :

Renseignements facilitant la recherche du dossier

Date d'hospitalisation :

Du …….. / ……. / …….

Au …….. / ……. / …….

Service d'hospitalisation :

Nom du médecin :

N° d'identification du dossier :

3/ Selon les modalités suivantes :

☐ A m'envoyer en LRAR à mon adresse
OU
☐ Envoi postal au Docteur : Nom : Prénom :
Adresse :
OU
☐ A tenir à ma disposition et à me remettre en main propre à l'hôpital, au service des Relations Publiques

---

Le demandeur est informé :

- Que les informations médicales contenues dans ces documents peuvent nécessiter des explications. Le médecin pourra donc parfois souhaiter que leur communication s'effectue avec des précautions particulières, en conformité avec ses obligations déontologiques.
- Que les documents transmis seront des photocopies (l'hôpital étant dépositaire des originaux).
- **Qu'il aura à supporter l'ensemble des frais inhérents aux procédures de recherche, de photocopies (0,20 € la page) et de communication de ce dossier médical, pour un montant maximum de 60€.**
- **Que le devis vous sera communiqué par téléphone pour acceptation.**
- Que les documents seront transmis dès la réception du **chèque libellé à l'ordre de l'Hôpital Privé de Parly 2 – Le Chesnay**.

Date de la demande : …….. / ……. / ……. **Signature du demandeur :**

PCP 04 08 03 E f Date : 22/01/13